



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Direction des sécurités
SIDPC
Affaire suivie par : Philippe SERVANTON
Tél. : 05 63 45 62 20
Mèl. : pref-sidpc@tarn.gouv.fr

Le préfet du Tarn

à

Destinataires in fine

Signé

Albi, le 8 août 2022

Objet : épisode caniculaire et conséquences en matière d'alimentation en eau potable (AEP)

Référence : ORSEC eau potable

Le mois de juillet 2022 est le plus sec enregistré depuis 1960 dans le Tarn. Dans ce contexte, le tarissement des petits cours d'eau se poursuit dans tout le département. Les objectifs de débit des principales rivières du bassin du Tarn (Agoût, Dadou, Tarn), qui font l'objet d'un soutien d'étiage grâce aux retenues et barrages, ne peuvent plus être tenus et le seuil d'alerte renforcée a été plusieurs fois franchi.

Au regard de la situation, le risque est réel pour l'alimentation en eau potable de nos concitoyens. Déjà plus de cent communes en France sont touchées par des carences. En tant que Préfet du Tarn, je vous appelle donc à la plus grande vigilance sur votre réseau d'alimentation en eau potable. Celui-ci constitue un élément essentiel pour les besoins prioritaires de notre population et de notre économie. Il a pour rôle :

- de fournir et de distribuer l'eau nécessaire à la satisfaction des impératifs alimentaires et au maintien de l'hygiène domestique ;
- d'alimenter le milieu agricole et industriel. À ce titre, les élevages et les industries agroalimentaires sont particulièrement concernés ;
- d'assurer une part variable de la défense extérieure contre l'incendie et la salubrité des voiries.

La satisfaction de ces besoins doit être assurée en quantité et en qualité de façon continue.

C'est pourquoi, je vous demande en lien avec les gestionnaires de faire remonter en temps réel au service interministériel de défense et de protection civiles les points de tension que vous pouvez rencontrer à l'adresse mail suivante : pref-sidpc@tarn.gouv.fr afin que je dispose d'un état des lieux actualisés et puisse prendre les mesures adéquates

Une bonne connaissance des installations, de leurs vulnérabilités éventuelles et des acteurs concernés, ainsi que l'évaluation des risques et la préparation préalable des modalités de

gestion de crise sont en effet nécessaires pour assurer la continuité de l'approvisionnement en eau des usagers du réseau public d'adduction.

Je vous rappelle qu'un comité de la gestion de la ressource en eau (CGRE) se réunit chaque semaine afin d'évaluer l'évolution de la situation en tenant compte de vos remontées d'information et ajustera les mesures. D'ores-et-déjà, dans le Tarn, les derniers CGRE ont restreint l'irrigation de 30 %. J'ai également pris des arrêtés de restrictions applicables à compter du mardi 9 août 2022 à 8 heures, qui concernent les particuliers et les collectivités, ceci afin de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable.

Les services de bassin, la DDT, la DREAL, l'Agence de l'eau et l'OFB sont largement mobilisés pour vous appuyer.

Le préfet

François-Xavier LAUCH



Destinataires :

- Mesdames et messieurs les maires
- Madame et messieurs les présidents d'EPCI
- Mesdames et messieurs les présidents de syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

Copie : DDT, ARS